

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 9 Février 2024

Nous voulons plus d'actes et moins de paroles

Les mots du Premier Ministre, « Si la situation à Mayotte était vécue sur un département de l'hexagone, on en entendrait parler matin, midi et soir dans tous les médias. »

Hélas, force est de constater que c'est véritablement dans l'indifférence générale que Mayotte s'enlise une série de crises au fil des décennies !

Avec la dernière intervention du Premier ministre sur la situation à Mayotte, nous sommes dans un déni des plus hautes instances de la nation sur les abominations que vivent les Mahoraises et les Mahorais.

Mayotte traverse un soulèvement populaire paralysant une nouvelle fois le territoire depuis plus de 17 jours pour deux choses : la sécurité et l'équité !

Ce soulèvement s'inscrit malheureusement dans une longue lignée de mouvements sociaux à Mayotte : 93, 98, 2011, 2018, 2023 et maintenant 2024, pour la sécurité et l'équité vis à vis des autres territoires de la république.

30 ans de soulèvements continus dans l'indifférence totale des gouvernements successifs de notre pays. Les propos de Monsieur Le Premier ministre lors de la séance au gouvernement du 7/02/2024 sur Mayotte est une nouvelle balafre encore plus profonde affligée aux Mahoraises et aux Mahorais alors qu'ils sont vent debout contre l'insécurité et pour l'équité.

Restaurer l'ordre public, c'est d'abord et avant tout entendre la détresse des citoyennes et citoyens français à Mayotte qui réclament plus que jamais la fin de décennies de paroles jamais suivies d'actes.

Le temps des mots est révolu. Place à des réponses concrètes et immédiates à nos maux par des actes et rien que des actes pour :

- 1- La fin des lois d'exception instaurent la discrimination législative et réglementaire à Mayotte**
- 2- L'abrogation du titre de séjour territorialisé.**
- 3- La déclaration de l'état d'urgence sécuritaire à Mayotte.**
- 4- Le démantèlement immédiat et complet du camp de cavani avec une reconduite groupée du département des immigrants clandestins.**
- 5- La fin de la spoliation des biens et des terres des Mahorais et la mise en place d'un établissement public foncier local.**

Les forces vives de Mayotte